

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022



Allocution d'ouverture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue au complexe Paul Dambier de Champniers pour notre traditionnel congrès annuel. J'ai l'honneur en ce vendredi 29 avril 2022 d'ouvrir avec vous, mes chers amis, l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente.

Comme chaque année et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration : Gérard KUHN le 1^{er} Vice-Président, Pascal LAMAZIERE le 2^{ème} Vice-Président, Claude PINEL le Secrétaire Général, Michel BLANCHIER le Secrétaire Général Adjoint, Joël BEAULIEU le Trésorier et Joël BOUTENEGRE le Trésorier-Adjoint. J'en assumerai la présidence.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette proposition.

VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de votre confiance.

Comme vous avez pu le constater dans le dossier de vote qui vous a été remis en séance, l'ensemble des votes des résolutions se dérouleront à bulletin secret à la fin de cette assemblée.

Six urnes ont été installées à cet effet, une par unité cynégétique et la sixième réservée aux chasseurs individuels. Les bulletins de votes pour les résolutions statutaires de couleur rose et les bulletins de votes pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration de couleur bleue devront être déposés dans la même urne, notre huissier de justice, Maître Marine LAMOUREUX se chargera de les trier par la suite.

Je demande à quatre personnes présentes dans la salle de bien vouloir accepter d'être accesseurs pour le dépouillement des votes. Deux candidats de chaque liste ont été désignés par leur tête de liste pour participer au dépouillement.

Tous les assesseurs et les personnels désignés devront se diriger vers 19h30 dans la salle des bureaux de votes pour rejoindre notre huissier de justice.

Les bureaux de dépouillement sont ainsi constitués en séance :

| Bureau de dépouillement | Unité Cynégétique | Bulletin de vote dépouillé | Personnel |
|---|--|--|-------------------------|
| 1 | Christelle ROLLOT Claude VALAGEAS | 1 (rose) <i>Résolutions statutaires</i> | Carine DEMARLY |
| 2 | Gérard MOINARD Christelle VALENTIN | 1 (rose) <i>Résolutions statutaires</i> | Nathalie GAUTHIER |
| Sous le contrôle de Maître Christophe DENIS, huissier de justice | | | |
| 3 | Joël BEAULIEU Arnold LECHEVIN | 2 (bleu) <i>Renouvellement du CA</i> | François CABANTOUS |
| 4 | Didier MAUGET Jean-Philippe GOMBAUD | 2 (bleu) <i>Renouvellement du CA</i> | Christophe BIRONNEAU |
| Sous le contrôle de Maître Marine LAMOUREUX, huissier de justice | | | |

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Un certain nombre de personnalités officielles ou partenaires n'ont pu se déplacer aujourd'hui pour assister aux travaux de notre assemblée générale. En conséquence, je dois excuser la Direction Départementale des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité soumis au devoir de réserve.

Il m'est maintenant agréable d'accueillir :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN, président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité.
- Monsieur François BONNEAU, sénateur.
- Monsieur Jérôme LAMBERT, député.
- Monsieur Thomas MESNIER, député.
- Monsieur Mathieu LABROUSSE, conseiller régional en charge de la chasse, représentant le président Alain ROUSSET.
- Monsieur Michaël CANIT, conseiller départemental représentant le président Philippe BOUTY.
- Monsieur Christian DANIAU, président de la Chambre d'Agriculture.
- Monsieur Christophe VERAL, président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac.
- Madame Laurianne TAVERNIER, chef de service à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.
- Monsieur Michaël LAVILLE, maire de Champniers.
- Monsieur Henri SABAROT, 1^{er} Vice-Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle Aquitaine.

Je voudrais également remercier les représentants des syndicats agricoles, les lieutenants de l'ouveterie, les présidents d'associations spécialisées, nos estimateurs de dégâts grand gibier et tous les présidents de territoires de chasse que nous font l'honneur d'assister à cette assemblée générale.

Je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, en ayant une pensée pour eux et leurs proches.

Merci de bien vouloir vous lever en respectant une minute de silence. Merci. Bonne assemblée générale à toutes et à tous.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

La résolution n°1 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021 qui a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet et sur les réseaux sociaux permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose de l'approuver en l'état tout à l'heure lors du vote à bulletin secret.

| Résolution n°1 | Pour | Contre |
|---|------------|----------|
| Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021 | 8 253 voix | 547 voix |

A la demande de plusieurs responsables de territoires et en accord avec la tête de liste n°2, nous vous proposons de modifier l'ordre du jour de cette assemblée générale en commençant par le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de votre confiance.

Je demande donc à Maître Marine LAMOUREUX, huissier de justice de bien vouloir me rejoindre à ce pupitre ainsi qu'à Joël HERIGAULT, tête de liste n°2.

Renouvellement intégral des membres du Conseil d'Administration

Intervenant : Marine LAMOUREUX

Fonction : Huissier de justice

Mesdames, messieurs, bonsoir,

Je vais procéder au tirage au sort pour l'ordre de passage des deux têtes listes se présentant pour le renouvellement intégral des membres du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente.

Je tiens à rappeler aux deux têtes listes que chacun d'eux aura au maximum 10 minutes pour présenter leur profession de foi. Il n'y aura ni débat ni question suite à ces deux présentations.

Je veillerai en tant qu'huissier de justice que le temps de parole de chaque tête de liste soit bien été respectée. Merci.

Le tirage au sort est fait en séance : Joël HERIGAULT, tête de liste n°2 interviendra le premier et Bruno MEUNIER, tête de liste n°1 en second.

Intervenant : Joël HERIGAULT

Fonction : Tête de liste n°2 « Chasseurs du 16, tous unis »

La liste n°2 « Chasseurs du 16, tous unis » ayant refusé de transmettre le contenu de l'intervention faite en séance par son représentant, Joël HERIGAULT, celui-ci ne pourra pas donc pas être intégré

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Tête de liste n°1 « Pour une chasse charentaise durable et populaire »

Mesdames, messieurs, chers amis,

Le Conseil d'Administration que j'ai eu l'honneur de présider durant la dernière mandature, se présente devant vous pour solliciter, une nouvelle fois, vos suffrages.

Beaucoup de projets ont été initiés et il était légitime que nous souhaitions continuer l'aventure fédérale. Quatre administrateurs, pour des raisons personnelles, ont souhaité ne pas se représenter. Je tenais à les remercier devant vous pour leur engagement sans faille, à nos côtés, et pour tout le travail qu'ils ont effectué durant ces six dernières années.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons intégré quatre nouveaux candidats qui ont rejoint l'équipe en place.

Ils m'ont fait l'honneur de me désigner pour mener cette liste. Mais cette responsabilité incombe des devoirs : transparence dans tous les sujets traités, équité entre tous les chasseurs, défense d'une chasse pour tous, maîtrise d'un budget dont l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver. Nos valeurs sont rassemblées dans l'intitulé de notre liste, « *pour une chasse charentaise populaire et durable* ».

Au travers du passé, entouré d'une équipe forte, je crois ne pas avoir failli à ma tâche. Nous avons, d'une façon tout à fait désintéressée, toujours œuvré pour la chasse charentaise en défendant ses intérêts auprès de nos partenaires. Le bilan de la mandature passée, que je vous ai exposé dans mon rapport moral en est un parfait témoignage.

Peut-être est-ce aussi pour cela, que mes collègues présidents de la région Nouvelle-Aquitaine m'ont fait confiance en m'élisant à la tête de la région cynégétique. Cela m'a permis de porter haut et fort les valeurs de la chasse charentaise, de la chasse néo aquitaine au plus haut niveau.

Une nouvelle aventure peut commencer aujourd'hui si, à nouveau, vous nous faites confiance. L'équipe que j'ai l'honneur de fédérer représente toutes les sensibilités de la chasse charentaise. Elle

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

est issue des quatre coins de notre beau département, riche de sa diversité paysagère. Elle représente tous les modes de chasse pratiqués : chasse aux chiens courants de grand ou de petit gibier, chasse aux chiens d'arrêt de petit gibier et de migrateurs, chasse à l'approche et à l'affût, chasse à l'arc.

La plupart d'entre nous occupe une fonction dans des bureaux de société de chasse. Les associations spécialisées sont largement représentées dans notre liste. Les femmes chasseresses avec la secrétaire de l'association, l'AFACCC, le Club National des Bécassiers, avec pour chacune d'elles, deux membres du bureau.

Je regrette que l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier n'ait pu nous rejoindre avec la présence de son président. Enfin je n'oublierai pas la Vénerie avec ses deux représentants.

Tous sont des passionnés, tous sont des défenseurs de leur mode de chasse spécifique, tous sont des militants de la cause cynégétique, tous sont des chasseurs tournés vers les autres qui sont prêts à s'investir pour que la chasse demeure une passion, pour que la chasse perdure dans le temps, pour que la chasse soit reconnue auprès du grand public et pour tout ce qu'elle apporte au maintien d'une activité dans nos territoires ruraux.

Pratiquant dans des sociétés communales, dans des chasses privées ou quelquefois les deux, nous nous sommes tous retrouvés autour d'un programme, programme que nous avons élaboré avec vous, issu des discussions que nous avons pu avoir lors des réunions où nous sommes venus à votre rencontre.

Vous pouvez compter sur nous pour le mettre en place, pour servir la chasse charentaise, pour nous mettre à votre service dans l'intérêt général au détriment des intérêts particuliers.

Durant la dernière mandature, les promesses faites ont été tenues. Notre programme pour la prochaine se veut ambitieux, raisonnable, au service de vos territoires et de vos chasseurs.

Nous continuerons à être rigoureux au niveau financier. Dans le contexte actuel, présenter un budget équilibré n'est pas chose aisée. Les missions de service public que nous a confiées l'état doivent être financées, madame la Préfète y est attentive et nous ne pouvons y déroger. Des économies substantielles ont déjà été réalisées, nous continuerons dans cette voie pour peser le moins possible sur vos budgets.

Cela passera, inévitablement, par une diminution de l'enveloppe dégâts. Sur ce sujet, c'est vous qui avez la main et c'est ensemble, c'est collectivement, qu'il faudra agir pour réussir.

De plus en plus de grands gibiers sont prélevés à la chasse. Une réflexion qui devra aboutir à des actions concrètes doit être menée pour valoriser cette venaison. Nous devons arriver à en tirer profit pour faire rentrer dans vos caisses des ressources supplémentaires.

Nous venons d'établir un partenariat avec la société Cocagne. Le but est de mettre en relation des territoires charentais avec des chasseurs extérieurs désireux de prélever un animal à l'approche. Nous devons monter en puissance sur ce sujet. Quand on sait qu'un chevreuil se monnaie autour de 150 €, le calcul est vite fait pour connaître les retombées financières pour vos sociétés de chasse.

2024, c'est demain, mais ce sera aussi l'année du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui, je le rappelle, encadre la chasse charentaise. Nous nous engageons, aujourd'hui, devant vous, à vous associer le plus largement possible à son élaboration. Il encadre vos pratiques, il fixe des objectifs pour les 6 ans à venir, il est normal de vous y associer.

Le travail à la fédération doit être qualifié et quantifié. Des indicateurs de performance, auprès des agents, qui sont vos interlocuteurs privilégiés, ont été mis en place et continueront à l'être dans le futur. Aucun territoire ne doit être oublié quel qu'il soit. D'autres indicateurs seront mis en place en ayant toujours à l'esprit de rationaliser le travail. Des points d'étape seront faits régulièrement.

La communication doit être améliorée et amplifiée. Nos messages n'ont peut-être pas été suffisamment explicites et, dans les décisions prises, manquaient quelquefois de clarté. Il faudra absolument être plus performant dans ce domaine.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Beaucoup de contraintes dictées par l'Europe, par notre ministère de tutelle nous arrivent pour une application immédiate. L'information se fait dans l'urgence et la réception de la nouvelle sur le terrain est souvent mal perçue. La Fédération est souvent prise pour le bouc émissaire alors que, souvent, elle n'est pour rien dans les directives prises.

Afin d'améliorer cette transmission d'informations, et fort de notre expérience, nous irons au plus près de vous. Des contacts réguliers sur les sous-unités doivent se mettre en place. Le message délivré doit être clair, compris de tous pour une meilleure diffusion de l'information. Rien ne vaut les rencontres de proximité pour dialoguer dans un climat serein.

Enfin en interne, il nous faudra réfléchir sur l'instruction des changements de cartographie qui sont extrêmement chronophages. Tous les ans, pour une soixantaine de dossiers, c'est pratiquement deux personnels à temps plein qui sont nécessaires pour les traiter.

Je ne m'étendrai pas sur la gestion du petit et du grand gibier, sur l'aménagement du territoire. Des actions, des projets sont en cours, il faudra, bien entendu, les poursuivre c'est le rôle même d'une fédération.

En résumé notre programme tourne autour de 5 grandes thématiques :

- 1) Lancer des opérations à destination des sociétés pour permettre à celles qui seront intéressées de récupérer des finances pour leurs chasseurs.
- 2) Améliorer la communication aussi bien en interne qu'en externe pour gommer les incompréhensions et valoriser nos actions.
- 3) Vous associer encore plus étroitement au devenir de la chasse charentaise.
- 4) Favoriser les relations entre les élus, personnels fédéraux et vous-même.
- 5) Maintenir de façon pérenne notre loisir avec des budgets compatibles avec une chasse populaire, la moins onéreuse possible.

Depuis 6 ans nous avons renoué des relations sereines avec nos partenaires. La Chambre d'Agriculture, le conseil départemental, la région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Départementale des Territoires, nous soutiennent dans nos actions. Des projets, en étroite collaboration avec la Fédération de pêche, sont déjà en cours de discussion.

En conclusion, je voudrais m'adresser au candidat de la liste adverse qui, lors d'une réunion de campagne a dit que de ma tour d'ivoire et de par ma fonction de prof, je considérais les chasseurs charentais comme mes élèves.

Je lui répondrais tout simplement que je suis fier d'avoir exercé pendant toute ma carrière mon métier d'instituteur de campagne. J'ai accompagné mes élèves du plus faible au plus fort, sans distinction. J'ai été à leur service, sans compter mes heures. Je leur ai proposé, tout au long de leur scolarité, des projets innovants sortant du cadre scolaire normal. Je les ai poussés le plus loin que j'ai pu.

Alors, j'espère avoir agi auprès de vous comme auprès de mes élèves et je suis fier d'avoir été votre président. Pour une chasse charentaise respectueuse de tous ses chasseurs, pour une chasse apaisée où toutes les composantes doivent exercer leur passion en parfaite harmonie, pour une chasse respectueuse des femmes et des hommes qui la composent, pour une chasse respectueuse de son environnement, pour une chasse populaire avec un budget maîtrisé, pour une chasse préservée pour les générations futures, faites-nous confiance et votez pour nous.

| Résolution - renouvellement du Conseil d'Administration | Nombre de voix | Pourcentage arrondi |
|--|----------------|---------------------|
| Liste n°1 « Pour une chasse charentaise durable et populaire » : Bruno MEUNIER | 7 401 | 73,5 % |
| Liste n°2 « Chasseurs du 16, tous unis » : Joël HERIGAULT | 2 565 | 25,5 % |
| 4 bulletins nuls | 108 | 1 % |

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour prévu initialement.

Votre Conseil d'Administration fédéral s'est réuni, soit en visioconférence, soit en présentiel et parfois en mixte distanciel-présentiel, à 10 reprises à raison d'une fois par mois du fait du contexte sanitaire. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de 12 séances de travail par an.

Ces réunions sont l'occasion d'entériner bon nombre de projets, qu'il est difficile de tous les présenter à cette tribune de façon exhaustive tant ils sont nombreux. Néanmoins, il me semble important de vous livrer les plus importants de l'année écoulée :

- La renomination des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- La création et le déploiement de notre nouvelle charte graphique et notre nouvelle identité visuelle, plus moderne, plus dynamique et plus en phase avec notre volonté d'ouverture avec le slogan « au cœur de la biodiversité ».
- La rédaction de notre plaquette sur la récupération et la valorisation des déchets de venaison dont vous trouverez un exemplaire dans le dossier qui vous a été remis à l'entrée. A cette occasion, je tiens à remercier la Région Nouvelle-Aquitaine et son Président, Monsieur Alain ROUSSET pour le financement des derniers bacs de collecte et la DDETSPP, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations pour le financement de l'accompagnement technique et financier sur le volet Sylvatub.
- L'obtention et la réalisation des deux projets financés dans le cadre du Budget Participatif : le recyclage des cartouches, le chasseur éco-responsable et les chemins ruraux, au cœur de la biodiversité.
- La refonte du contenu de notre nouveau contrat de services.
- La réflexion sur la gestion des dossiers de cartographie toujours plus chronophages et de plus en plus complexes d'un point de vue juridique. Je profite de l'occasion pour saluer le travail exemplaire réalisé avec notre cabinet conseil représenté par Maîtres Lionel BETHUNE DE MORO et Etienne RECOULES présents tous les deux ce soir.
- La plateforme Cocagne et je suis fier de vous annoncer que les premières offres charentaises sont déjà en ligne. Pour tous les territoires qui souhaitent diversifier leurs sources de financement, n'hésitez plus, c'est très simple et rapide à mettre en place.
- La mise en place de la formation sécurité remise à niveau décennale obligatoire disponible dans un premier temps en distanciel depuis la fin du mois de mars.
- Notre participation à la première manifestation virtuelle du 12 juin organisée par le réseau fédéral cynégétique.
- Notre participation active à la manifestation du 18 septembre à Mont-de-Marsan avec la mise à disposition de bus pour les chasseurs charentais.
- L'organisation de la rencontre-débat lors de la venue de Monsieur Alain PEREA en Charente. Alain PEREA est député de l'Aude et co-président du groupe chasse à l'assemblée nationale.
- L'outil de diagnostic de territoires SimOiko qui nous permet de proposer des aménagements pour les territoires engagés dans les différents projets petit gibier.

Le travail a été intense malgré les difficultés de réunions. Vous aurez à vous prononcer sur ce rapport de gestion du Conseil d'Administration que je viens de vous présenter à travers la résolution n°2 de votre bulletin de vote. Je vais maintenant demander à notre Secrétaire Général, Monsieur Claude PINEL de vous présenter le rapport d'activité.

| Résolution n°2 | Pour | Contre |
|---|------------|----------|
| Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration | 8 050 voix | 740 voix |

Rapport d'activité

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Chère chasserresse, cher chasseur,

Nous venons de traverser deux années difficiles où l'activité a fortement été perturbée par la pandémie qui a touché notre pays. L'activité chasse n'a pas été épargnée. Malgré toutes ces difficultés inhérentes à cette situation particulière, votre Fédération a maintenu un travail soutenu auprès de ses adhérents.

C'est un plaisir pour moi de vous retrouver enfin ici en présentiel pour vous brosser les faits marquants de la saison écoulée et je tiens à vous remercier pour votre présence. Avant de laisser le soin à Joël BOUTENEGRE de vous présenter le bilan du Pôle Formations, Gérard KUHN, le bilan du Pôle Biodiversité et Aménagement des Territoires et Joël BEAULIEU le bilan du Pôle Grand Gibier.

J'ai le plaisir de vous présenter la grande nouveauté de cette année, il a été édité un rapport d'activité 2021. Vous l'avez découvert dans l'enveloppe qui vous a été remise en complément de votre dossier de vote. Vous pourrez ainsi vous y référer et retrouver toutes les informations importantes de la vie fédérale. Une version numérique sera prochainement consultable et téléchargeable sur notre site internet.

En plus des rapports des commissions, nous avons souhaité donner la parole à trois intervenants qui témoigneront tout à l'heure de leur vécu sur le terrain à la suite de la mise en place d'actions prônées par notre service technique, cette contribution à l'ouverture que nous avons toujours prônée depuis notre élection. Je tiens à les remercier chaleureusement d'avoir accepté de participer activement à nos travaux.

Tous les ans, des millions de cartouches sont tirées en France lors de la pratique de la chasse. La plupart sont aujourd'hui ramassées, mais certaines finissent encore à la poubelle au milieu des ordures ménagères. Or, les matériaux de base qui les constituent, le plastique et le métal, sont recyclables. C'est ainsi que la FDC16 a décidé de renforcer et pérenniser pour tous ses chasseurs le système de collecte et de recyclage des cartouches tirées à la chasse.

Depuis plusieurs années maintenant, les chasseurs charentais sont invités à collecter leurs cartouches usagées. Désormais, chaque chasseur pourra participer à cette filière de recyclage en tant qu'acteur et protecteur de l'environnement au plus près de chez lui.

L'opération « le recyclage des cartouches, le chasseur écoresponsable » est ainsi née avec pour vocation principale d'insérer cette opération dans le paysage charentais à long terme. La FDC16 tient à remercier le Conseil Départemental de la Charente pour le financement obtenu pour ce projet.

Afin de vous informer sur cette opération, plusieurs supports de communication (affiche, autocollant, sac...) ont été réalisés et vous ont été distribués ces dernières semaines. Le chasseur s'inscrira ainsi dans une démarche vertueuse écoresponsable.

En tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement et dans le cadre des actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité et notamment du petit gibier sédentaire de plaine, la FDC16 a lancé une opération dénommée « les chemins ruraux, cœur de biodiversité ». Faire revivre les chemins ruraux qui constituent une ressource de biodiversité ordinaire au cœur du pays sont les fondements de ce projet ambitieux.

Au bord du chemin rural, c'est tout un patrimoine local à redécouvrir par les habitants et à faire revivre. Les chemins ruraux vivants deviennent un bien commun. Ils constituent des espaces de biodiversité ordinaire et incarnent une écologie ouverte au cœur de nos villages à la disposition de tous.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Ce projet s'appuie sur une démarche environnementale globale basée sur l'évolution des pratiques agricoles et des aménagements favorables à la biodiversité (à proximité immédiate des chemins ruraux), en limitant l'impact du machinisme agricole sur la faune sauvage et en développant les insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures, utiles à la petite faune sauvage avec des actions sur la haie (plantation et restauration), les couverts environnementaux et mellifères indispensables à la réduction des pesticides (implantation et entretien).

Tous ces aménagements ont été réalisés avec le concours financier du Budget Participatif 16 en partenariat avec les collectivités territoriales et le monde agricole, et en étroite collaboration avec les scolaires et le grand public.

Votre Fédération a décidé, en fin d'année 2021, de s'engager dans l'aventure Cogne en rejoignant les 41 FDC faisant déjà parties de ce réseau afin de mettre en relation les offres et les demandes en matière de chasse. La nouvelle saison va bientôt commencer et je tenais à vous informer de ce nouveau modèle collaboratif et participatif inédit qui porte nos valeurs de partage et de convivialité.

Depuis que votre Fédération a rejoint cette plateforme nationale, deux territoires charentais ont déjà bénéficié de cette formule en proposant des bracelets de chevreuils à l'approche et à l'affût. Les offres mises en ligne pour la saison prochaine ont trouvé preneur en quelques jours suite à la parution de leurs annonces.

Assurément, un bon moyen de diversifier les ressources financières des territoires sur le long terme. Je ne peux que vous inviter à vous rapprocher du Président de la société de chasse de Grand Madieu, Monsieur Laurent DECROIX et du Président de la société de chasse de Roumazières-Loubert, Monsieur Jean-François ENIXON à ce sujet.

Cette opération contribue à notre volonté de vous proposer des actions afin d'améliorer les finances de vos territoires de chasse.

Si prélever est l'aboutissement de notre passion, ce n'est pas l'ultime acte après avoir appuyé sur la queue de détente. En effet, une fois ce grand gibier mort, reste l'opération la moins agréable pour certains, celle de dépouiller et découper la venaison afin de la partager. Mais alors, que faire de la peau et des entrailles de ces grands animaux ?

Peau, viscères et têtes sont un véritable dilemme pour leur élimination. Et s'il est une solution dite « royale », c'est bien celle de l'équarrissage. En effet, avoir un spécialiste du traitement des déchets animaux est un plus qui permettra, outre l'enlèvement et l'élimination, de valoriser ces sous-produits dans diverses filières comme le compostage ou bien encore la cosmétique.

Contraint d'y recourir dans la moitié sud du département à cause de la tuberculose bovine en tant que mesure de prophylaxie sanitaire, la FDC16 a fait le choix politique de couvrir l'intégralité du département en bacs de récupération de ces viscères (contenance de 700 L) en mettant en place un système de collecte avec la société d'équarrissage charentaise, la Sotramo. Ainsi, ce n'est pas moins de 32 points de collecte qui ont été équipés de containers sur tout le territoire charentais. Ces derniers, ramassés soit une fois par semaine soit tous les 15 jours, ont permis d'éliminer plus de 134 tonnes de déchets lors de la saison 2020-2021, déchets qui ont ensuite été incinérés.

Pourtant d'utilité publique mais qui ne relèvent pas du service public, les collectes de carcasses pourraient être cofinancées par les collectivités territoriales qui pourraient bénéficier de ce système à d'autres fins : collecte d'animaux morts sur les voies publiques par exemple. Une plaquette d'information et de sensibilisation a été éditée à cet effet et un exemplaire vous a été distribué à l'entrée de cette salle.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée à cette tribune pour saluer la présence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des Maires de la Charente pour le solliciter officiellement afin que la FDC16 puisse présenter lors d'une séance plénière des présidents d'intercommunalités ce service à toutes les communautés de communes et aux agglomérations charentaises. C'est un sujet

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

que nous avons déjà évoqué ensemble, nous souhaitons maintenant pouvoir le concrétiser et je sais pouvoir compter sur votre appui, Monsieur le Président pour y parvenir.

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux a été chargé par l'Etat de conduire une mission sur les atouts et les faiblesses des filières de viande de gibier et d'identifier leurs perspectives d'amélioration. Selon la Fédération Nationale des Chasseurs, la France consomme aujourd'hui 15 000 tonnes de gibier chaque année, cependant, 70 à 80 % de ce tonnage est importé.

Aujourd'hui, avec l'augmentation des populations de grand gibier et les difficultés à valoriser cette venaison, votre Fédération réfléchit à aménager une partie de notre annexe, bâtiment en notre possession au-dessus de notre siège social en l'équipant d'un atelier de découpe aux normes et d'une chambre froide. Des réflexions sont toujours en cours pour construire un projet structurant et ambitieux qui pourrait permettre aux territoires de chasse qui le souhaitent de collecter et vendre leur venaison de grand gibier via un transformateur local.

A ce jour, nous ne sommes qu'aux prémices de cette étude mais sachez, que c'est un sujet qui nous semble important à plus d'un titre, d'autant plus dans le contexte actuel où la pandémie de Covid-19 a réduit à peau de chagrin les possibilités d'écouler cette viande de gibier : repas, loto, dons... Là encore, cette recherche de finances extérieures pourrait ainsi apporter une bouffée d'oxygène non négligeable aux territoires de chasse qui souhaiteront s'engager dans cette démarche. Nous aurons l'occasion de vous solliciter prochainement afin de recueillir vos avis pour coconstruire un projet répondant à vos attentes.

J'en ai terminé avec mon rapport d'activité introductif, je laisse le soin à notre Trésorier Adjoint de vous parler des formations.

Le Président suspend la séance afin de permettre aux territoires qui le souhaitent de voter pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Pôle formations

Intervenant : Joël BOUTENEGRE

Fonction : Trésorier Adjoint

Nouvellement nommé Responsable du Pôle Formations, c'est l'occasion pour moi de vous brosser les activités de ce pôle. L'année passée, malgré la tenue de notre assemblée en mode dématérialisé, nous vous annonçons que toutes les formations étaient désormais gratuites et nous en sommes très satisfaits tant les messages reçus vont dans ce sens.

Les formations sont probablement les missions qui ont été impactées de plein fouet par cette crise sanitaire sans précédent qui nous a imposé de nous adapter en permanence et de nous réinventer sans cesse au fur et à mesure de nouvelles annonces gouvernementales.

En premier lieu, je souhaiterais saluer l'implication sans faille des bénévoles qui aux côtés des professionnels ont permis d'assurer les formations programmées malgré la surcharge de travail engendrée par le nombre de places limitées, les désinfections des matériels et des salles...

Les 11 formateurs bénévoles que compte la FDC16 ont participé à 1 593 heures de formation soit plus de 200 jours offerts à la communauté cynégétique charentaise. Merci à eux pour leur dévouement et leur investissement personnel.

Avec le déploiement de notre nouvelle charte graphique, l'ensemble des supports de formations ont été revus tant sur le fond que sur la forme afin de garantir à nos chasseurs le meilleur outil pédagogique.

Le nombre de stagiaires participant à l'ensemble des formations proposées par la Fédération fluctue légèrement d'une année sur l'autre en fonction des obligations, des nouveautés ou du contexte (évolution de la réglementation...) mais il reste tout de même supérieur à 700 depuis les sept dernières

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

années. Pour l'année 2021, 767 personnes ont participé à une des 107 journées de formations organisées.

Du côté des nouveautés mises en place en ce début d'année 2022, notons le déploiement de la formation décennale obligatoire sécurité en distanciel. Cette nouvelle formation a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020 Alinéa 25 de l'article 13 de la loi :

- « Les règles suivantes doivent être observées : ... 3° Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs. » Il a été décidé au niveau national que cette formation serait gratuite et strictement identique pour tous les départements français.

A ce jour, plus de 100 chasseurs ont déjà suivi cette formation en ligne avec un très bon retour sur la qualité des illustrations et des informations diffusées.

Dans le courant de l'année 2022, nous allons lancer ces formations en présentiel sur tout le territoire charentais, elles se dérouleront sur une demi-journée par groupe d'environ 25 à 30 chasseurs.

Pour rassurer nos plus anciens adhérents, cette formation n'est en aucune façon un examen, par contre, elle est obligatoire tous les dix ans. Le fait d'avoir suivi cette formation sera indiqué sur la validation annuelle du permis de chasser et un suivi sera assuré au niveau national via le fichier central des permis de chasser.

Mis en place en mai 2015, nous pouvons déjà tirer un premier bilan du permis de chasser à 0 €, l'opération de recrutement des nouveaux chasseurs. 350 nouveaux permis en moyenne nous ont rejoint sur chacune de ces cinq dernières saisons depuis son lancement avec un taux de renouvellement avoisinant les 80 % la première saison pour se stabiliser autour de 60 % lors du troisième renouvellement.

En tant que territoires d'accueils de ces nouveaux chasseurs, vous, responsables de territoires qui accueillez au mieux ces néophytes en leur offrant quasi systématiquement leur première carte et en les prenant en charge, la FDC16 tient à vous remercier chaleureusement pour votre solidarité et votre contribution dans le cadre de cette opération.

Malgré la mutualisation de nos efforts, nos effectifs continuent de baisser, c'est un constat. Jusqu'où irait cette tendance si nous stoppons nos actions ?

En complémentarité de l'opération permis de chasser à 0 €, nous avons récupéré depuis plusieurs saisons des chasseurs abandonnistes dans le cadre de notre opération parrainage avec un taux de fidélisation supérieur à 80 %, grâce à notre opération promotionnelle mise en place avec le bonus de 50 €.

La poursuite du permis de chasser à 0 € et le retour d'abandonnistes sont un poumon qui insuffle dynamisme, sang neuf, et contribue au rajeunissement de nos pratiquants. Nous formons des nouveaux chasseurs, nous les fidélisons en grande partie et leur réinscription sont autant de retour sur l'investissement de leur formation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des élus, des professionnels, des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour dispenser un contenu de qualité à l'ensemble des chasseurs formés. Depuis la mise en place des formations, c'est plusieurs milliers de personnes qui ont reçu les enseignements de la FDC16.

Nous avons beaucoup réfléchi et travaillé sur la formation et nous continuerons à le faire dans l'intérêt de tous les chasseurs charentais. Gérard, je te laisse le micro.

Pôle biodiversité et aménagement des territoires

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : 1^{er} Vice-Président

Mesdames, messieurs, bonjour,

Malgré la crise sanitaire, le pôle biodiversité et aménagement des territoires a été très actif en 2021 avec la finalisation d'un dossier ambitieux et jugé comme prioritaire pour le Conseil d'Administration, celui de la reconquête du petit gibier avec l'émergence de la troisième génération du nouveau du Projet Associatif Petit Gibier (PAPG).

Pour commencer, je souhaite évoquer avec vous un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur : c'est celui de l'amélioration de la qualité des oiseaux de repeuplement et des opérations de réintroduction et/ou de renforcement de populations de petit gibier.

Le dispositif d'amélioration des lâchers effectués depuis plus de 10 ans a permis d'atteindre des résultats satisfaisants pour les territoires ayant respectés le fameux tryptique : qualité des oiseaux, aménagement des territoires et régulation des prédateurs.

Pourquoi un PAPG n° 3 ?

Parce que la chasse est en pleine mutation et que les contraintes qui découlent, notamment de la loi, nous obligent à réfléchir sur l'avenir de notre loisir. Parce que nous avons déjà des pays européens qui interdisent les lâchers de tir ou qui, sous couvert d'une gestion adaptative, interdisent simplement la chasse d'une espèce à faibles effectifs. Il nous paraît évident de réagir en anticipant des dispositifs qui nous permettront sans aucun doute de palier à une législation de plus en plus restrictive à notre égard.

Aujourd'hui, il existe deux démarches : les lâchers de tir et les opérations d'amélioration de lâchers d'oiseaux de chasse qui ne sont pour l'instant pas remis en cause par le législateur. La première, est une réponse à court terme d'une chasse ponctuelle, la seconde, qui a tenu ses promesses en termes qualitatifs s'adresse à une chasse sur du moyen terme.

Cependant, si nous voulions envisager le long terme et nous inscrire dans un concept de chasse durable, il nous fallait explorer une troisième voie ; c'est donc le projet cohérent de réintroduction d'une espèce sauvage qui a été retenu par le Conseil d'Administration.

Pourquoi le faisan de « Mandchourie » ?

Si 2022 est l'année du faisan en France, notre choix ne peut se résumer à cette coïncidence heureuse. Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi cette espèce, c'est le fruit d'une longue réflexion consécutive à des formations, des séminaires... à l'expérience de la FDC17 qui constate que c'est l'espèce la plus facile à développer ; elle a une forte capacité d'adaptation, elle dort perchée ce qui limite la prédation, elle est prolifique, et les femelles protègent remarquablement leurs poussins (la campagne dernière, la FDC17 a enregistré 6,7 petits par poule).

Ce projet répond à une forte attente des chasseurs de trouver sur le terrain des oiseaux de qualité dont le comportement se rapproche le plus possible d'oiseaux sauvages. D'ailleurs, ce PAPG n°3 a été reçu avec enthousiasme par les responsables de territoires charentais et a même dépassé toutes nos espérances puisque nous avons dû adopter une rallonge budgétaire pour financer 53 projets.

Malgré ça, la liste d'attente est encore longue et nous étudierons prochainement des solutions pour satisfaire les territoires candidats.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Renforcement d'un partenariat avec les éleveurs de gibier

Le 6 janvier dernier, tous les éleveurs de gibier charentais ont été réunis au siège de votre Fédération afin d'être informés sur nos réalisations et nos besoins. Pour ce faire, d'une part, ceux qui le désirent et qui respectent la charte d'élevage faisans, pourront produire des faisans de Mandchourie. D'autre part, tous les participants ont bien compris l'intérêt de produire davantage de faisans obscurs pour compenser les modalités de tirs du faisans commun.

Une fois de plus, l'influenza aviaire resurgit sur notre territoire avec son lot de contraintes et nous invite à rester prudents sur nos objectifs. Si d'aventure, elle devait sévir en Charente, nous serions obligés de reconsidérer notre projet. A situation exceptionnelle réponse exceptionnelle. Vous comprendrez aisément que la responsabilité du déficit d'oiseaux ne pourra en aucun cas incomber à notre organisation.

La généralisation du carnet de prélèvement lièvre

Le lièvre tient une place importante dans notre paysage cynégétique départemental. C'est à ce titre que des moyens humains et financiers importants sont déployés chaque année pour assurer un suivi de cette espèce avec l'expérimentation des nouvelles technologies.

Associé notamment aux comptages nocturnes réalisés, le carnet de prélèvement lièvre n'est pas un outil de contrainte mais un outil complémentaire des suivis réalisés apportant un éclairage sur l'état de santé de nos populations de lièvres permettant ainsi de prélever en toute connaissance de cause.

Mis en suspens à cause de la crise sanitaire, nous avons cette année réorganiser notre nuit du lièvre sur la commune de Champniers. Je demande au Président de la Saint Hubert de Champniers, Monsieur Jean-Charles FRACASSO de bien vouloir me rejoindre à ce pupitre afin que je lui laisse le soin de présenter cette opération et de nous brosser en quelques lignes les actions mises en place sur son territoire en matière de petit gibier et d'aménagement du territoire.

Jean-Charles, c'est à toi.

Intervenant : Jean-Charles FRACASSO

Fonction : Président de la société de chasse « la Saint Hubert » de Champniers

Mesdames, Messieurs, chères chasseresses, cher chasseur.

Grâce à ces quelques mots, je souhaite vous présenter la Saint-Hubert de Champniers, société de chasse dont je suis président depuis six ans. La Saint Hubert est une association de loi 1901 qui fêtera ses centièmes bougies l'an prochain en 2023 ! C'est une association connue par nombre d'entre vous qui a connu ses heures de gloire lorsque la superficie de son territoire était de 4 529 ha dont 3 006 ha chassable.

Il y a encore quelques dizaines d'années le nombre de sociétaires était de 400 chasseurs aujourd'hui, nous sommes tout de même 110 chasseurs. Certes, le territoire a connu une métamorphose due à l'urbanisation avec pas moins de 60 hameaux, sans impacter le plébiscite des chasseurs de la commune et ceux de la périphérie de Angoulême.

Les chasseurs les plus anciens vous parlerai mieux que moi des nombreuses parties de chasse qu'ils ont pu réaliser sur des gibiers comme du lapin, les perdrix et le lièvre que vous avez tout ce que nous dans vos campagnes.

Cependant suite à de fortes baisses de populations notamment sur l'espèce lièvre, nous avons su prendre des décisions adéquates au bon moment, une chasse raisonnée, c'est-à-dire que depuis les années 2000, le tir du lièvre est encadré par un dispositif de marquage mais surtout celui-ci est limité à un lièvre, vous me direz cela fait peu ah bon ? J'ai bien parlé de tirs pas de chasse avec la belle musique des chiens courants chassant ce gibier aux nombreuses ruses !!!

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Suite à ces efforts de la part de des chasseurs, il a fallu prendre des mesures plus radicales comme la fermeture totale du tir du lièvre pendant cinq ans. Ensuite la réouverture avec la possibilité de tir du lièvre un seul jour ! Et les résultats portent leurs fruits.

Après être descendu à un indice kilométrique très faible, suite aux comptages nocturnes en partenariat avec la FDC16, au bout de 15 ans, les résultats sont en amélioration tous les ans. Je remercie et félicite mes prédécesseurs et leur conseil d'administration ainsi que les sociétaires d'avoir su prendre leurs responsabilités en temps voulu.

Et quelle récompense quand j'ai été contacté par les services de la FDC16 pour organiser la nuit du lièvre le 4 février 2022, une trentaine de personnes essentiellement non chasseurs ont participé à cette manifestation qui fut, suite au retour de ces derniers, une vraie réussite.

Quel plaisir de voir ces personnes admirer, comprendre, compter la faune sauvage à une heure où seul le phare vous permet d'observer ses animaux, des enfants et des parents collés aux vitres du bus où l'on entend « il y en a un à gauche, à droite regarder une biche ou encore Bambi fondu dans la compagnie Chanieraudes ».

Le lièvre n'est pas le seul gibier qui attire particulièrement notre attention, le petit gibier à plume est également une forte préoccupation pour nous. C'est pourquoi, dès le début des projets associatifs petit gibier, nous avons adhérer à l'ambition de la FDC16 en faveur de la perdrix Royale d'abord et aujourd'hui du faisan de Mandchourie dont l'échelle de travail sera bien plus importante car tous les territoires jouxtant Champniers souhaitent adhérer au projet associatif faisan de troisième génération. Et si l'union faisait la force !

Ce n'est pas s'en rappeler que toutes ces actions ne sont possibles que grâce au travail fourni par chacun la régulation des espèces dite « nuisibles » est indispensable pour espérer voir le fruit des efforts fournis aboutir. Le piégeage des becs droits (pie, corneille et autre corbeaux freux) est une nécessité.

Le tir d'affût des renards surtout après les moissons, la mise en place d'abreuvoirs et de points d'agrainage, l'emplacement judicieux des réserves sont de nombreux outils à notre disposition pour connaître une renaissance des populations sur notre territoire.

Je terminerai mon intervention avec des remerciements, pour les chasseurs Chanierauds, les agriculteurs qui exploitent sur les terres communales, mes prédécesseurs notamment Monsieur TARDIEUX qui m'a transmis le flambeau et œuvrez pour que nous ayons un local municipal de chasse digne de ce nom avec des équipements répondant aux normes sanitaires, la municipalité, et l'ensemble des personnels et administrateurs de la FDC16 notamment notre agent Monsieur Guillemet Emmanuel pour son accompagnement technique et ses conseils.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une agréable soirée

Intervenant : Gérard KUHN
Fonction : 1^{er} Vice-Président

Merci Jean-Charles pour la qualité de ton intervention et la sincérité avec laquelle tu parles de ta passion. Le prochain thème que je souhaite aborder avec vous concerne l'aménagement des territoires.

10 kilomètres de haies ont été plantées en 2021, déjà 4 kilomètres en projet pour 2022, des projets Agrifaune sur la vigne avec des couverts inter-rangs, 1700 ha de jachères mellifères, faunistiques et de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates ; voici tout un arsenal de dispositifs que nous souhaitons pérenniser en cohérence avec notre engagement sur le petit gibier et en lien avec le monde agricole et viticole.

Le diagnostic de territoire développé avec la société TerrOïko est opérationnel et l'outil de modélisation cartographique permet désormais d'évaluer la capacité d'accueil des milieux pour le faisan et d'apporter une expertise fine sur les emplacements des aménagements à préconiser. L'outil a été testé et présenté dans le ruffécois dans l'une des zones pilotes de gestion de cette espèce. Un

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

personnel fédéral a été formé et il devrait très prochainement être opérationnel pour déployer cet outil.

Dans le cadre des aménagements réalisés sur le terrain, nous travaillons depuis plusieurs années maintenant avec un groupe d'agriculteurs particulièrement investis dans les techniques de conservation des sols. C'est dans ce cadre, que j'ai le plaisir d'accueillir à cette tribune, Monsieur Jean-Marc PRUD'HOMME qui va nous livrer les fruits de sa propre expérience. En fin connaisseur de ces techniques innovantes, c'est à vous Jean-Marc.

Intervenant : Jean-Marc PRUD'HOMME

Fonction : Exploitant agricole

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : 1^{er} Vice-Président

Le petit gibier sédentaire doit retrouver une place de choix dans le patrimoine cynégétique charentais, j'en suis intimement convaincu. Certes, ce ne sera pas facile mais ensemble, nous pouvons y arriver. La régulation des prédateurs est un préalable indispensable, tout comme l'aménagement du territoire, l'agrainage en hiver, le suivi tout au long de l'année. Je crois en vous, mes chers présidents de sociétés de chasse communales et privées qui œuvrez toute l'année sur vos territoires pour relever ce défi.

Avant de vous souhaiter une bonne fin d'assemblée, je tiens à remercier et à saluer tout notre personnel fédéral qui s'investit pleinement pour répondre au mieux à toutes vos sollicitations et vous proposer une gestion durable du petit gibier.

Pour conclure, je voudrais vous remercier pour votre écoute et votre attention. Un grand merci à vous les acteurs de terrain d'être mobilisés pour la régulation des espèces prédatrices et déprédatrices. L'action collective primant souvent sur l'action individuelle, je ne peux que vous inciter à collaborer ensemble, à mutualiser vos actions de piégeage et de régulation des prédateurs de manière à être le plus efficace possible.

Merci également aux deux intervenants pour leurs contributions. Je laisse le soin au Président de la Commission Grand Gibier de clôturer la synthèse des travaux des trois pôles.

Pôle grand gibier

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

Lors des deux assemblées générales précédentes, la pandémie nous a réduit au silence, avec son lot de contraintes organisationnelles, de privations de rencontres et d'échanges. Cette année est pour nous l'occasion de renouer avec notre rendez-vous traditionnel en présentiel.

Beaucoup de choses se sont passées pendant cette période. Nous nous sommes efforcés de partager vos inquiétudes, de vous associer à nos interrogations et à nos démarches, d'être à votre écoute, de vous concerter lors de nos prises de décisions.

Le bilan annuel pour le chevreuil est de 9 199 prélèvements. Le calendrier nous permet d'avoir des chiffres sur le premier bilan triennal qui se termine cette saison. Le résultat global de 25 203 prélèvements pour 27 703 attributions montre une espèce en bonne santé.

La population chevreuil est aujourd'hui intégralement suivie par Indice Kilométrique Voiture. Les derniers circuits ont été mis en place en septembre 2021 sur les SUC de Périgord et Montmorélien. Tous mes remerciements aux 437 bénévoles qui ont parcouru 13 328 kilomètres sur 206 circuits pour

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

renseigner sur l'abondance de cette espèce. Le taux de réalisation départemental de ces circuits s'élève à 59 %.

Pour compléter cet indicateur de changement écologique, l'indicateur performance a lui aussi été décliné sur l'ensemble du territoire. La Lecture des Pattes Arrières a permis l'identification de 397 jeunes en trois ans. Il est dommage que le nombre d'échantillons par SUC soit inférieur au minimum requis pour justifier de l'état de santé des populations.

Un phénomène nouveau vient s'ajouter à notre problématique dégâts et si jusqu'à ces dernières années, la part du chevreuil était relativement faible et acceptable, car avoisinant les 20 000 €, nous avons frisé la correctionnelle la saison passée avec 62 127 € d'indemnités versées. Un travail a été entrepris avec les différents partenaires de la profession viticole, pour anticiper, trouver et mettre en place des solutions partagées et innovantes.

Je vais laisser la parole à une personne représentative de la problématique viticole qui se dessine, il serait présomptueux de ma part de vouloir vous présenter cette personnalité que la plupart d'entre vous connaissent déjà, néanmoins c'est avec un réel plaisir que je demande à Monsieur Christophe VERAL, président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac de bien vouloir me rejoindre à ce pupitre. Monsieur le Président, merci de votre présence parmi nous, le micro est à vous.

Intervenant : Christophe VERAL

Fonction : Président du BNIC

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Merci Monsieur le Président pour votre concours et votre éclairage.

La seconde espèce et incontestablement la plus emblématique, reste toujours aussi discrète dans notre département malgré quelques échanges avec les départements limitrophes beaucoup plus pourvus, je veux parler de l'espèce cerf.

Cette saison se termine avec un prélèvement de 228 animaux pour 342 attributions soit un taux de réalisation départemental habituel avoisinant les 67 % avec des variations sensibles selon les unités de gestion. Les indices nocturnes ont été intégralement réalisés cette année et la tendance globale est plutôt à une stabilité des effectifs malgré des différences interannuelles et spatiales marquées selon les secteurs. L'enveloppe dégâts en dessous des 20 000 € incite à la vigilance mais reste stable.

Le sanglier, cet animal mythique est définitivement la « bête noire » (le jeu de mot est facile) pour de nombreuses fédérations dont la nôtre. Si nous sommes dans une situation encore « sous contrôle » pour l'instant, il y a lieu de s'inquiéter, tant l'évolution continue des dégâts est alarmante malgré les efforts consentis.

Pouvions nous penser qu'un écart de plus de 1 100 animaux soit 20 % de progression réalisé en 2020-2021 se maintiendrait en 2021-2022 eh bien oui. Et ce grâce à votre implication intensive.

La situation doit absolument évoluer, c'est vital pour la pérennité financière de notre structure.

Les prélèvements du mois de mars en hausse sensible mais encore insuffisants sont essentiels et vraisemblablement un élément de solution. Les animaux prélevés massivement en fin de saison seront autant de bouches à nourrir en moins courant avril, mai, juin... préservant les semis de printemps et le maïs grain en lait, principale culture impactée.

Chacun d'entre nous doit être convaincu que la population sanglier ne peut que baisser drastiquement, il n'y a pas d'alternative. Nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens surtout dans le contexte actuel de frénésie mondiale sur les cours des denrées agricoles. Les trois maîtres mots doivent être : anticiper, communiquer et réagir. Plus que des mots, ce sont des actions dont nous avons besoin.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Nous avons demandé aux agents de développement d'identifier les parcelles à dégâts récurrents ou pas, de les cartographier, de rester en contact étroit avec les exploitants agricoles et les territoires, pour se tenir prêt à agir, par tous les moyens possibles, mise en place de clôtures, répulsifs, produits de protections des semis, dispositifs à ultrasons, sollicitations des lieutenants de louvèterie, en période hors chasse, et intervention des chasseurs dès que possible.

Ce n'est pas à l'échelle locale que le sanglier se gère, nous en sommes tous convaincus, mais à celle du département voir même en concertation avec les départements limitrophes.

Les battues représentent toujours l'essentiel des prélèvements (92 %) car c'est le mode de chasse plébiscité par les chasseurs. L'approche affût évolue doucement (8 %). Cette forme de chasse ne doit pas être stigmatisée. Au contraire, elle doit être mise en avant et nous devons encore en faire la promotion.

Je tiens également à remercier les délégués, les délégués adjoints qui ont été mis à contribution sur plusieurs sujets : la révision de la convention clôture, l'enquête relative à la prévention auprès des territoires, la grille de réduction, la nécessaire révision des seuils de dégâts par SUC... autant de sujets à l'étude et qui devront être présentés au monde agricole.

Malgré les efforts de tous, la facture dégâts s'alourdit, la conjoncture nous est défavorable, nous devons être innovants, réactifs, à l'écoute et efficaces. Avec la participation de tous, nous pouvons baisser les surfaces de dégâts pour permettre à nos partenaires agriculteurs d'être plus sereins et diminuer la facture correspondante. Nous sommes tous dans le même bateau, si nous ramons ensemble dans le même sens, une amélioration est possible.

La connaissance des prélèvements au jour le jour est importante pour anticiper les dégâts futurs. Je tenais à vous rappeler que vous pouvez saisir vos prélèvements de grand gibier directement via Applichasse sans avoir besoin de vos codes d'accès ni mots de passe. Il vous suffit de disposer d'un smartphone et de scanner le Datamatrix présent sur chaque dispositif de marquage. Les personnels restent à votre écoute sur ce point pour des conseils pratiques.

Les cartons de prélèvement papier vont être abandonnés pour faire des économies d'impression et d'envoi et éviter les doublons puisqu'aujourd'hui, la très grande majorité des territoires saisissent leurs dispositifs de marquage directement sur internet.

Le nouvel arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023, actuellement en consultation publique, prévoit des nouveautés. Pour l'affût et l'approche du grand gibier du 1^{er} juin au 11 septembre ainsi que pour les battues de sanglier du 1^{er} juin au 14 août, une procédure via la plateforme « mes démarches simplifiées » a été créée cette année afin que les demandes et les autorisations requises conformément à l'article R.424-8 du Code de l'Environnement soient réalisées directement par voie dématérialisée.

Ces autorisations préfectorales seront délivrées uniquement aux détenteurs du droit de chasse en ayant fait la demande auprès de l'Administration.

Nous déplorons cette lourdeur administrative qui s'impose à vous. Nous tenons à rappeler à tous les chasseurs, que nous subissons, comme vous, cette évolution et nous vous invitons à vous rapprocher des services de la Direction Départementale des Territoires, Madame Stéphanie PANNETIER ou Monsieur Cyril CHEMINADE en cas de problème et/ou de mécontentement. Inutile d'appeler les services de la FDC16 qui ne sont pas compétents en la matière, s'agissant d'un domaine régalién. Je vous remercie de votre compréhension.

La résolution n°3 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du rapport d'activité qui vient de vous être présenté.

Avant de laisser cette tribune à notre Président pour son traditionnel rapport moral, un dernier mot pour vous dire que je souhaite que nous puissions continuer à chasser le sanglier, en prenant beaucoup de plaisir. Pour ce faire, nous devons nous entendre, nous regrouper le plus possible et intervenir sans attendre dès qu'un problème survient.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Prélever un maximum d'animaux pour éviter toute action de battue administrative démontrant que les chasseurs ne seraient pas capables de gérer cette espèce. Nous avons toutes les cartes en main, à nous d'en abattre tous les atouts à bon escient.

Merci de votre écoute et bonne fin d'assemblée générale.

| Résolution n°3 | Pour | Contre |
|-----------------------------------|------------|----------|
| Approbation du rapport d'activité | 8 069 voix | 684 voix |

Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, messieurs, chers amis,

La pandémie qui touche notre pays depuis deux ans, a perturbé le fonctionnement de notre fédération et notre activité. Si le travail, les projets que nous menons ont continué en interne, les contraintes sanitaires nous ont interdit pratiquement toute réunion en présentiel.

En ce qui concerne l'exercice de notre passion, seule la régulation du grand gibier fut autorisée durant une période, privant un certain nombre d'entre nous d'exercer leur loisir. Un fossé s'est creusé entre chasse-régulation et chasse loisir. Je rappellerai que la chasse est une et indivisible, l'une ne pouvant s'exercer seule sans l'autre et nous veillerons à ce que cela soit ainsi.

Nous n'avons pas pu tenir un certain nombre de réunions et en particulier celles qui devaient avoir lieu dans vos sous-unités. Le lien avec vous a été rompu et je suis le premier à le regretter. Si aujourd'hui, nous pouvons tenir notre assemblée générale en votre présence, j'espère qu'il en sera de même dans l'avenir et que nous pourrions retrouver une vie « normale ». Souhaitons que nous n'ayons pas à subir des restrictions supplémentaires dues à l'apparition d'un nouveau variant.

Nous croyions être sortis de cet état de crise quand le conflit entre la Russie et l'Ukraine, aux portes de l'Europe, nous a rappelé de mauvais souvenirs. Des répercussions allant même jusqu'à toucher notre activité sont à prévoir. Hausse des carburants, envolée du prix des céréales auront, très certainement, un impact sur les finances de la fédération. Espérons que très rapidement, des accords soient trouvés afin que le peuple ukrainien retrouve le bonheur de la paix et sorte de ce chaos indescriptible.

Cette Assemblée Générale revêt, cette année, un caractère particulier. En effet, je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous sommes en année électorale. Deux listes se présentent à vos suffrages. Celle qui aura le plus de voix sera élue. La réforme de la chasse, voulue par notre autorité de tutelle, a ainsi décidé que la liste perdante ne pourra prétendre à aucun représentant quel que soit le score qu'elle obtiendra. Je le regrette mais la loi est ainsi faite et nous ne pouvons qu'appliquer les textes qui nous régissent.

En cette fin de mandature, il me semble important de vous dresser un bilan de toutes ces années passées à la tête de votre fédération.

Gouverner une telle structure n'est pas chose aisée.

Il faut trouver un juste équilibre entre satisfaire, par des décisions de proximité, nos adhérents, au quotidien, et prendre de la hauteur pour réfléchir à mettre en place des stratégies pour que demain, nous puissions encore chasser non seulement en Charente, mais plus largement dans tout l'Hexagone. Tout notre travail pour la reconquête de la biodiversité, pour la sécurité ou pour le petit gibier, par exemple, entrent dans ce cadre.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Dans mon discours de campagne, en 2013, j'avais développé 4 grandes thématiques sur lesquelles nous nous engageons à travailler avec mon équipe :

- Réaliser des économies substantielles afin de peser le moins possible sur vos sociétés de chasse et le budget de chaque chasseur charentais.
- Redonner le pouvoir politique aux élus.
- Afficher la plus grande transparence dans nos décisions.
- Associer les chasseurs aux décisions prises et à la vie de la fédération.

Au niveau des économies, je peux affirmer haut et fort que nous avons tenu parole. Rappelez-vous, le prix du bracelet sanglier était fixé à 45 €, aujourd'hui il est à 18 €. Avec les baisses successives au cours de ces 9 années, c'est 166 € d'économie réalisés, pour vous, par sanglier prélevé. Et encore je ne compte pas la gratuité des moins de 20 kg instituée depuis quelques années.

Je pourrai également parler du chevreuil dont le coût est passé de 25 à 20 €, économie réalisée de 22€, des grands cervidés avec la mise en place d'un tarif différencié entre cerf et BDF entraînant, là aussi, une économie substantielle. Au total, 201€ économisés pour chaque prélèvement d'un sanglier, un chevreuil, un cerf et une biche, en comparaison avec les prix pratiqués il y a 9 ans.

Pour l'adhésion simple qui se montait à 250 €, depuis la saison 2015-2016, elle a baissé de 10 €, entraînant, là aussi une économie de 70 €.

Si on cumule toutes ces baisses, on arrive à une somme rondelette que vous n'avez pas eue à déboursier, dans vos sociétés, durant ces 9 dernières années.

Je ne compte pas le contrat de service passant de 32 centimes de l'hectare à 20 centimes aujourd'hui. Simplement sur ce poste, en 2013, pour un territoire de 1000 ha vous aviez à déboursier 320 € auxquels il fallait rajouter le prix de l'assurance autour de 100 € pour les moins onéreuses. Aujourd'hui, le contrat de service coûte 350 € tout compris.

Il faudrait, à cela, ajouter la gratuité de toutes les formations, la prise en charge d'une partie du coût des panneaux de signalisation de battue ainsi que les postes de tir surélevés, les aides apportées aux territoires qui ont souscrit un projet petit gibier.

La seule contribution supplémentaire demandée a été la taxe à l'hectare forfaitaire se montant à 15 € annuellement.

Malgré ces économies réalisées depuis 9 ans et conscients des difficultés financières que certains territoires traversent dues à l'absence de rentrée d'argent depuis 2 ans, nous avons décidé d'un moratoire sur la taxe à l'hectare individuelle que nous aurions perçu auprès des de la trentaine de territoires qui auraient été soumises soumis à cette taxe.

Le chasseur individuel n'a pas été oublié dans cette volonté de peser le moins possible sur les budgets. La cotisation individuelle qui était de 78 € a été baissée durant quelques années à 70 €. Elle est de 74 € aujourd'hui. Le timbre grand gibier est remonté à son prix initial de 15 €, mais il est descendu jusqu'à 8 €. Gain total sur 9 ans, 92 €, ce qui représente une économie de 10 € par an.

Bien sûr, nous aimerions encore faire mieux, mais l'augmentation récurrente des dégâts de grand gibier ne nous le permet pas actuellement. C'est une des missions de service public que nous a confiée par l'état et nous avons l'obligation de les budgétiser. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement pour alléger cette charge. Des propositions concrètes avaient été formulées par le candidat Macron. Maintenant qu'il vient d'être réélu, espérons qu'il saura tenir ses promesses.

Dans le fonctionnement interne de votre fédération, notre exigence a été la même et nous avons été très attentifs aux dépenses engagées au quotidien.

Le parc automobile a été réduit, 13 véhicules hier, aujourd'hui 8. Sur toutes les grosses dépenses, l'exigence d'avoir 3 devis est maintenant instituée. Nous avons créé une centrale d'achats pour l'équipement de nos personnels.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Nous avons diminué la charge salariale en ne remplaçant pas tous les départs en retraite. La secrétaire comptable se charge également du secrétariat de direction et remplit ces deux fonctions de façon efficace.

Enfin, concernant ce chapitre, je tiens à souligner que j'ai refusé de prendre l'indemnité à laquelle j'avais droit. En 9 ans, c'est plus de 120 000 € d'économie pour la fédération.

L'instauration du permis à 0€ a limité l'érosion dans nos rangs et aujourd'hui, dans un contexte difficile, nous pouvons compter encore 10 500 chasseurs charentais. Financièrement, nous récoltons les fruits de notre investissement d'hier sur ce projet.

Concernant le deuxième point de notre engagement, redonner le pouvoir aux élus, c'est une réalité aujourd'hui. Toutes les décisions politiques sont préparées en bureau ou sont issues des travaux des commissions puis entérinées par le Conseil d'administration qui se réunit 10 fois dans l'année. Les techniciens, l'équipe de direction exercent leur rôle de conseiller et appliquent, ensuite, la politique fédérale dictée par le CA.

Afficher la plus grande transparence dans nos décisions et vous associer à la vie fédérale a été notre leitmotiv. Toutes les commissions ont été ouvertes aux chasseurs. Ils peuvent participer aux débats, être source de propositions sur la gestion du grand ou du petit gibier.

A la CDCFS, Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, d'autres chasseurs représentant la fédération y participent et contribuent à élargir le débat.

Si on additionne tous ceux qui participent aux activités de la fédération, à travers les commissions, les formations, les comptages, c'est plus de 400 chasseurs hors fédération, qui ont été associés à la vie de votre structure.

Aucune des décisions prises ne l'ont été sans votre avis. D'un point de vue individuel, on peut regretter telle ou telle prise de position mais l'intérêt collectif doit toujours primer et soyez assurés que nous y avons toujours été très attentifs.

Je pourrai illustrer mes propos par maints exemples. Je n'en prendrai qu'un, mais il me semble emblématique de notre façon de faire car il a fait couler beaucoup de salive durant la campagne.

Rappelez-vous, en 2017, alors que nous élaborions le nouveau schéma cynégétique, appliqué en ce moment, un sondage a été adressé à tous les territoires.

29 questions vous étaient posées et nous nous sommes basés sur vos réponses pour la rédaction du nouveau schéma. Parmi celles-ci, il y en a une qui fait encore débat aujourd'hui auprès de certains. C'est celle qui concernait la norme de surface minimale applicable pour la chasse du sanglier en battue. 100, 200 et 300 ha étaient proposés. Celle de 300 ha est arrivée en tête. Je sais que, parmi vous, certains remettent en question cette norme. Mais il faut bien comprendre que ce n'est pas nous administrateurs qui avons choisi, de façon tout à fait arbitraire, cette surface mais nous n'avons fait qu'appliquer ce que la majorité des présidents de chasse souhaitait.

Au passage, je rappellerai que les territoires de moins de 300 ha qui ont passé une convention avec leurs voisins peuvent chasser le sanglier en battue. 133, à ce jour, l'ont fait.

Aujourd'hui, les territoires restants ne représentent qu'environ 2 % du territoire chassable charentais.

Quelquefois, sur des sujets particuliers, nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre. Des contraintes nationales, l'avis de nos partenaires nous obligent à des décisions qui peuvent être mal comprises.

Je prendrai pour exemple la sécurité à la chasse et en particulier lors des battues de grand gibier. L'Office Français de la Biodiversité, l'administration représentée par madame la préfète ont des exigences qui figurent dans le schéma, schéma qui, je vous le rappelle, a été soumis à votre approbation alors que ce n'était pas une obligation.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Une large majorité s'est dégagée pour sa mise en application, montrant ainsi que vous étiez des présidents responsables, soucieux de la sécurité de vos chasseurs ainsi que des autres utilisateurs de la nature.

Les derniers accidents survenus à la chasse vous confortent dans votre position quand on voit le déchainement médiatique qu'ils ont provoqué, allant jusqu'à la remise en cause, par certains, de notre activité les WE et durant les vacances scolaires.

Comme vous pouvez le constater les engagements ont été tenus. Néanmoins, il y a un point sur lequel nous avons failli et j'en partage la responsabilité avec mon équipe. Il s'agit de la communication. L'épisode COVID a sans doute contribué à cet état de fait mais tout reporter sur elle serait une erreur. Nous, les élus, n'avons peut-être pas été suffisamment près de vous, nos personnels à qui l'on demande beaucoup, ont peut-être un peu délaissé le terrain. Les messages qui vous sont adressés ne sont peut-être pas assez expliqués d'où, quelquefois, une certaine incompréhension. Souvent perçus comme étant des contraintes, les messages diffusés doivent changer pour une perception plus positive de votre part. Ce sera un grand enjeu de la prochaine mandature.

Après ce bilan qui était nécessaire, il faut envisager l'avenir. Je parlais, en préambule du difficile équilibre à trouver entre le travail quotidien de la fédération au service de ses adhérents et la réflexion qui doit être sienne sur l'avenir de la chasse.

Notre passion traverse aujourd'hui une passe difficile. Les attaques se succèdent et ont même semblés s'accélérer ces derniers mois.

Nous avons perdu la chasse au gluau, chasse traditionnelle pratiquée par quelques adeptes dans le Midi de la France. De notre campagne charentaise, cette interdiction ne nous touchait guère. Pourtant, nous voyions poindre d'autres interdictions. L'avenir allait, malheureusement, nous donner raison. Cette fois, c'est notre région Nouvelle Aquitaine qui était impactée avec la décision d'interdire la chasse des alouettes, des grives et des vanneaux aux pentes et aux matoles. Une nouvelle fois, on s'attaque à des chasses relictuelles, avec peu de pratiquants.

Mais, je vous le dis, le ver est entré dans le fruit. Il ne s'arrêtera que quand il n'aura plus rien à ronger. Maintenant, c'est la chasse traditionnelle des palombes aux filets horizontaux et verticaux qui sont visées.

La chasse à courre, à travers le Référendum d'Initiative Populaire, est-elle aussi attaquée. En remettant en cause ces formes de chasse, qui sont ancrées dans nos territoires depuis des siècles, qui font partie de nos mémoires, qui sont la transmission d'un savoir-faire de nos ancêtres, certains osant le mot « art », c'est la ruralité dans son ensemble, notre façon de vivre qui sont remis en cause.

Nous étions nombreux à Mont-de-Marsan, en septembre dernier, à nous être mobilisés pour la défense du monde rural et de ses traditions. Nous représentons une force et s'il le faut, à nouveau, je suis sûr que nous saurons défendre notre attachement à notre art de vivre dans nos campagnes et la chasse est une composante cet art de vivre issu de la Révolution française.

Le récent drame dans le Cantal, cette joggeuse de 25 ans qui est décédée à la suite d'un tragique accident survenu lors d'une battue a plongé le monde cynégétique dans une grande tristesse. Une vie ôtée, une vie détruite. On dit que le risque zéro n'existe pas et pourtant... Ces dernières années, le nombre d'accidents ne cesse de décroître, il a été divisé par 4 ces dernières années.

Le déferlement médiatique, suite à cet accident, a été sans précédent. Pourtant la chasse est sans doute la moins accidentogène des activités de pleine nature et la cohabitation est, non seulement possible, mais doit-être défendue en collaboration avec les autres utilisateurs de la nature.

Est-ce qu'on demande aux automobilistes de ne pas rouler le week-end sous prétexte qu'il y a des accidents avec les cyclistes, ce qui permettrait, à ses derniers, de rouler en toute sécurité ?
Est-ce qu'on réserve des pistes de ski aux débutants, alors que d'autres seraient réservées aux skieurs chevronnés qui dévalent les pentes à toute vitesse ?

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Et bien, NON !

Alors pourquoi la chasse serait-elle clouée au pilori et pourquoi serions-nous pointés du doigt comme étant des dangereux individus.

Les mesures de sécurité sont drastiques, les directeurs de battue sont formés et subissent une remise à niveau régulièrement. Nos agents se déplacent sur vos territoires pour former l'ensemble de vos chasseurs in situ. Après cette assemblée générale, la formation décennale de l'ensemble des chasseurs débutera. Que ce soit en présentiel dans vos territoires ou en dématérialisé de chez vous, chacun devra être formé dans les dix ans qui viennent.

Nous sommes les mieux formés et les mieux encadrés dans notre activité. Nous pourrions même servir de modèle à d'autres.

Malgré tout, une nouvelle fois, nous sommes les seuls à trinquer. La mentalité du grand public à notre égard doit changer. Les différentes campagnes de publicité, initiées par notre fédération nationale, peuvent y contribuer, mais rien ne remplacera la mobilisation sur nos territoires, notre action quotidienne et le dialogue constant que nous devons entretenir avec nos partenaires.

Autre sujet qui fait débat de société c'est celui qui tourne autour des dégâts causés par le grand gibier. Après avoir déposé une QPC, Question Prioritaire de Constitutionalité, qui interrogeait sur la légitimité d'être les seuls à indemniser les agriculteurs pour des destructions de récoltes.

En effet, environ 30% du territoire nous est maintenant interdit : zones péri-urbaines, zones de chasse pratiquement impossible en bordure des grandes voies de circulation, réserves naturelles de faune sauvage, propriétaires ne souhaitant pas voir une action de chasse se développer sur leur terrain...

Je rappellerai également que le gibier est « res nullius », c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne.

Il nous semblait tout à fait normal, que cet état de fait devait être dénoncé, les chasseurs ne pouvant être les seuls contributeurs des dégâts occasionnés par le grand gibier.

Malheureusement le Conseil Constitutionnel dans son attendu a bien confirmé qu'il était du ressort des chasseurs et d'eux seuls de continuer à indemniser les agriculteurs.

On ne peut qu'être étonné de la justification d'une telle décision. On nous reproche d'avoir entretenu cet état de fait par des lâchers massifs d'animaux et par un agrainage important, de nourrissage, alors que c'est interdit.

Oublié les effets du réchauffement climatique qui font que toutes les portées vont au bout, avec des laies dont la fécondité est de plus en plus précoce, avec une nourriture abondante constituée de glandées importantes tous les ans. Oublié les zones de non-chasse qui deviennent de véritables refuges pour les grands animaux. Oublié le péri urbain où des fourrés inextricables deviennent de véritables refuges pour la bête noire alors que la chasse est impossible. Oublié les emprises des grandes voies de circulation embroussaillées qui, là aussi sont des sanctuaires.

La faute nous incombe car, bien sûr, il est de notoriété publique que nous lâchons des sangliers à outrance sur nos territoires et que nous déversons des tonnes de maïs dans la campagne charentaise.

Là aussi, il faudra changer la donne si nous ne voulons pas que le système implose rapidement. Le chasseur ne peut et ne doit être le seul contributeur.

Autre sujet d'inquiétude, c'est l'interdiction d'avoir sur soi des munitions à plomb dans un rayon de 100 mètres autour d'une zone humide à compter du 15 février 2023. Un point d'eau, une mare, un terrain inondé quelques jours par an, un ruisseau à sec une grande partie de l'année, entreront-ils demain dans le périmètre interdit ?

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Des discussions sont en cours sur la définition de ces zones humides. A terme, ce sera l'interdiction totale du plomb sur l'ensemble du territoire national, entraînant, sans aucun doute, la disparition de nombreux nemrods.

En effet, une arme ancienne n'acceptera pas les munitions de substitution et devra être changée. Le chasseur, un peu âgé fera-t-il l'effort financier ? J'en doute et, une nouvelle fois, nos effectifs, soyez en assurés, diminueront.

Une autre mesure, imposée une nouvelle fois par l'Europe, va bientôt arriver. Je veux parler de l'obligation de mettre en protection forte 10 % du territoire national. Les premières réunions ont eu lieu sur le sujet. Une déclinaison régionale voire départementale est prévue.

Quand on sait que les Parcs Nationaux n'occupent qu'un peu plus de 2 % de la surface hexagonale, nous avons quelques craintes à avoir si cette règle des 10 % est applicable au département.

Ces « réserves » à protection forte, n'entraîne, d'après le ministère, aucune contrainte sur les activités cynégétiques. Néanmoins, le décret prévoit, sans en donner de définition précise, qu'il n'y aura pas sur ces zones « d'activité humaine » pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques notamment de conservation d'espèces ou d'habitats naturels ».

Alors la question est posée. Toutes les formes de chasse seront-elles possibles ou bien seule la régulation des grands animaux, comme cela l'a été durant le confinement, sera autorisée. Là aussi nous devons avoir l'assurance que toutes les formes de chasse pourront s'exercer sur ces territoires à forte protection.

Dans ce contexte difficile où, pareil à des vagues successives qui érodent petit à petit la dune, les attaques, les restrictions concernant notre loisir sapent peu à peu l'édifice cynégétique. Doit-on baisser les bras, ne rien faire et attendre, résignés, de ne plus pouvoir chasser.

Ce n'est pas dans mon tempérament et le tempérament de l'équipe, que j'ai l'honneur de conduire, qui œuvre, au quotidien, pour le chasseur et la chasse charentaise. Rien n'est inéluctable, il faut y croire.

Nous avons déjà montré notre capacité à nous mobiliser. Le rassemblement de Mont-de-Marsan est encore dans toutes les mémoires. Nous représentons une force et nos gouvernants doivent s'en souvenir. Si le besoin s'en faisait sentir, une grande manifestation du monde rural peut encore être organisée pour la défense de la chasse française. Quelle qu'en soit la forme c'est une impérieuse nécessité.

Nous devons tous en être conscients. Cette chasse, elle est multiple dans ses formes, dans ses façons de pratiquer et c'est ce qui en fait sa richesse.

Je l'ai toujours affirmé haut et fort. Que l'on soit généraliste ou spécialiste, que l'on soit un passionné de chiens courants ou de chiens d'arrêt, que l'on pratique à la tonne ou en palombière, que l'on soit un adepte de la chasse en battue, devant soi, à l'affût ou à l'approche, au bâton nous défendons tous ce bien commun que nous ont transmis nos ancêtres, l'art cynégétique.

Pour conclure ce rapport moral, je tiens à remercier chaleureusement le Conseil d'Administration pour la confiance qu'il m'a accordée et pour l'appui qu'il me témoigne chaque jour.

Je n'oublie pas le personnel fédéral à qui je renouvelle toute ma confiance et mon estime pour leur dévouement, le travail réalisé et leur implication dans le fonctionnement quotidien de la fédération.

Merci à vous également les bénévoles de la chasse, qui constituaient la cheville ouvrière de notre réseau cynégétique. Sans vous nous ne sommes rien. Nous vous demandons beaucoup, nous en sommes conscients mais sachez que nous intervenons toujours dans le sens de l'intérêt général et pour la sauvegarde de notre passion.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Ancrée depuis la nuit des temps dans nos territoires ruraux, la chasse participe au quotidien à son économie, à son dynamisme. Elle continue à animer nos petites communes.

Nous constituons le dernier rempart, pour contrer ceux qui voudraient nous mettre sous cloche, qui rêve d'une nature où l'homme serait absent.

Quelle utopie ! Nous sommes les acteurs de cette ruralité qui se veut vivante, fière de ses traditions, fière de son passé, fière de ses valeurs.

Oui nous en sommes les défenseurs, oui nos bottes sont ancrées solidement dans cette terre charentaise qui nous a vu naître. Nos convictions sont solides, notre union fera notre force et c'est tous ensemble que, demain, nous continuerons à chasser. Je m'y engage personnellement.

Vive la chasse charentaise. Je vous remercie de votre attention.

La résolution n°4 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du rapport moral qui vient de vous être présenté.

| Résolution n°4 | Pour | Contre |
|------------------------------|------------|----------|
| Approbation du rapport moral | 7 986 voix | 824 voix |

Je vais désormais laisser la place à notre Trésorier, à notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ pour la présentation des comptes et le vote des résolutions, puis à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE.

Approbation des comptes annuels

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Nous allons avec notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ vous présenter les comptes annuels à deux voix. Si vous avez des questions particulières sur le volet financier, nous vous invitons à le faire à la fin de notre intervention.

Intervenant : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Mesdames, messieurs, bonjour,

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE. Afin de vous éviter une lecture fastidieuse de l'intégralité des lignes comptables, je souhaite revenir plus en détail sur les informations marquantes de l'exercice écoulé.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la chasse française, trois sections analytiques composent désormais l'unique compte de résultats consolidé de la FDC16 : les dégâts grand gibier, l'écocontribution et le service général. Commençons par celle sur les dégâts grand gibier.

Les produits de la section analytique dégâts grand gibier s'élèvent à 600 K€ contre 604 K€ (N-1), soit une baisse de - 4 K€ marquée par :

- Une baisse significative des dispositifs de marquage de - 126 K€ qui s'explique par le coût du Manufix sanglier désormais à 18 € sur tout le département.
- Une augmentation des reprises de provisions dégâts grand gibier pour les dossiers non réglés au 30 juin 2021 : + 60 K€.
- L'attribution par la Région Nouvelle-Aquitaine d'une mesure exceptionnelle d'indemnisation des dégâts de grands gibiers aux cultures de + 22 K€.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Les charges de la section analytique dégâts grand s'élèvent à 966 K€ contre 696 K€ (N-1) soit une hausse de + 270 K€ marquée par :

- Une augmentation des indemnités versées aux agriculteurs de + 55 K€.
- Une augmentation des frais d'estimation et de personnels affectés aux DGG et corrélés aux nombres de dossiers indemnisés de + 25 K€.
- Une augmentation des dotations des provisions DGG de + 35 K€ et des charges exceptionnelles de + 161 K€.

Ces charges exceptionnelles d'un montant de 161 243 € correspondent au paiement du dossier JOUBERT-RIPPE perdu en 1^{ère} instance au Tribunal Judiciaire d'Angoulême.

Depuis la loi HAMON du 11 décembre 2019, les décisions de première instance sont désormais exécutoires de plein droit. Pour faire appel de la décision, il est donc indispensable de payer les sommes dues. C'est ainsi que la FDC16 a effectué un chèque à l'ordre de la CARPA (Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats) pour interjeter cette décision.

Désormais, la FDC16 attend le jugement dans ce dossier, l'objectif étant d'obtenir une décision sur le fond déboutant Didier JOUBERT-RIPPE et le condamnant aux dépens. Depuis 2015, plusieurs procédures judiciaires y compris à la Cour d'Appel de Bordeaux sont toujours en cours avec ce viticulteur et pour le moment, les tribunaux respectifs ont toujours donné raison à la FDC16 qui a systématiquement suivi les conseils juridiques de la Fédération Nationale des Chasseurs concernant les différents contentieux à l'encontre de Didier JOUBERT-RIPPE.

Le résultat de la section analytique DGG s'élève à un déficit de - 365 K€.

Les produits de la section analytique écocontribution s'élèvent à 130 K€ et les charges de la section analytique écocontribution s'élèvent à 164 K€.

Le résultat de la section analytique écocontribution s'élève à un déficit de - 33 K€ correspondant à l'autofinancement de la FDC16 sur les projets Biodiv'NA et ICENA.

Les produits de la section analytique service général s'élèvent à 1 464 K€ contre 1 588 K€ (N-1), soit une baisse de - 123 K€ marquée par :

- Une baisse de la production vendue de - 29 K€ qui s'explique par la facturation de la participation à la revue et d'insertion publicitaire en N-1.
- Une baisse des subventions de - 64 K€ correspondant à l'affectation comptable des subventions liées à l'écocontribution sur l'exercice précédent.
- Une baisse du nombre de timbres fédéraux de - 38 K€.
- Une augmentation des produits exceptionnels de + 31 K€.

Les charges de la section analytique service général s'élèvent à 1 355 K€ contre 1 512 K€ (N-1) soit une baisse de - 161 K€ marquée par :

- Aucune prestation de personnel en intérim : - 20 K€.
- Une baisse des locations de véhicules de - 19 K€.
- Une baisse de frais de déplacements et de repas de - 26 K€ due à la crise sanitaire.
- Une baisse des frais de personnels de - 118 K€ dont une partie a été réaffectée sur la section analytique écocontribution et aucune indemnité retraite versée sur l'exercice.
- Une augmentation des dotations aux amortissements et provisions pour retraite de + 29 K€.

Le résultat de la section analytique service général s'élève à un excédent de + 109 K€.

Les produits du compte de résultat consolidé s'élèvent à 2 196 K€ contre 2 192 K€ (N-1), soit une hausse de + 4 K€ marquée par :

- Une baisse significative des ventes de - 135 K€ correspondant essentiellement à une diminution des recettes des dispositifs de marquage sanglier (Manufix à 18 €) et des bracelets chevreuil en année n+1 du plan de chasse triennal (30 % des attributions).
- Une augmentation nette des subventions d'exploitation de + 88 K€ avec la subvention exceptionnelle pour les dégâts de la Région Nouvelle Aquitaine et le fonds écocontribution biodiversité.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

- Une hausse des reprises de provisions de + 47 K€ notamment sur les dégâts de grand gibier. Les charges du compte de résultat consolidé s'élèvent à 2 485 K€ contre 2 208 K€ (N-1) soit une hausse de + 272 K€ marquée par :
 - Une augmentation des achats de + 52 K€ dont la hausse des indemnités de dégâts de grand gibier.
 - Une hausse des dotations de + 91 K€ dont les provisions pour les indemnités de dégâts de grand gibier et les engagements à réaliser pour l'écocontribution.
 - Une nette augmentation des charges exceptionnelles de + 171 K€.

Le résultat du compte de résultat consolidé s'élève à un déficit de - 289 K€ provenant en grande partie des indemnités et provisions de dégâts grand gibier en augmentation. Hormis les dégâts grand gibier, la gestion fédérale est très saine.

Je tiens en préambule à vous rappeler que le bilan est une photographie du patrimoine comptable de la structure et de l'endettement à un instant « t » en l'occurrence au 30 juin 2021.

Le bilan consolidé s'élève à 3 455 K€ contre 3 576 K€ (N-1) soit une baisse de - 121 K€ marquée par :

- A l'actif :
 - De nouveaux investissements à hauteur de + 20 K€.
 - Une stabilité de la situation bancaire : 2 217 K€ contre 2 223 K€ au 30/06/2020.
- Au passif :
 - La baisse des fonds propres de - 289 K€ (Résultat déficitaire de l'exercice).
 - La hausse des provisions (pour indemnisation des dégâts et pour retraite) et des fonds dédiés pour un total de + 56 K€.
 - La hausse des dettes qui passent de 1 331 K€ à 1 443 K€ (+ 112 K€).

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes.

Intervenant : Didier RAMMELAERE

Fonction : Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 29 novembre 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid- 19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Principes comptables » de l'annexe qui expose un changement de réglementation de l'ANC 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, sans conséquence sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs et l'appréciation des litiges en cours.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 29 novembre 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'arrière à en donner une image fidèle.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vous présente les résolutions qui seront soumises à votre approbation en fin d'assemblée.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

La résolution n°5 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation des comptes annuels 2020-2021 clos au 30 juin 2021, tels qu'ils ont été arrêtés et le quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

| Résolution n°5 | Pour | Contre |
|---|------------|----------|
| Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020-2021 | 8 019 voix | 784 voix |

La résolution n°6 concerne l'affectation de l'imputation du déficit de 289 241,01 € en diminution des réserves de gestion.

| Résolution n°6 | Pour | Contre |
|---|------------|------------|
| Affectation du résultat de l'exercice 2020-2021 | 7 570 voix | 1 115 voix |

La résolution n°7 concerne l'affectation de l'imputation du déficit du report à nouveau relatif aux dégâts de grand gibier de 86 861,72 € en diminution des réserves de gestion.

| Résolution n°7 | Pour | Contre |
|--|------------|------------|
| Affectation du déficit du report à nouveau de l'exercice 2020-2021 | 7 500 voix | 1 145 voix |

La résolution n°8 concerne le financement des projets associatifs à hauteur de 25 000 € (dont 2 863 € de reprises sur le projet associatif antérieur) pour le « permis de chasser à 0 € » et 65 000 € (dont 57 051 € de reprises sur le projet associatif antérieur) pour le « petit gibier ».

| Résolution n°8 | Pour | Contre |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Affectation des projets associatifs | 7 680 voix | 1 144 voix |

Approbation du budget prévisionnel

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Je vais maintenant vous exposer le budget prévisionnel 2022-2023 dont les éléments importants sont :

- ❖ Pour les produits prévisionnels 2022-2023 :
 - Une baisse des subventions compte tenu que des arbitrages doivent être rendus concernant les futures demandes auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - Une baisse des autres produits de gestion courante marquée d'une estimation de la perte de chasseurs évaluée à 350.
 - Une augmentation des reprises de provisions dégâts.
- ❖ Pour les charges prévisionnelles 2022-2023 :
 - Une baisse significative des achats avec une dépense estimée de 220 000 € d'indemnités de dégâts versées aux agriculteurs.
 - Une baisse des services extérieurs avec la fin de contrat du dernier véhicule en location.
 - Une hausse des autres services extérieurs prévoyant l'assemblée générale en présentiel.
 - Une stabilité des impôts et taxes.
 - Une hausse des autres charges de gestion courante intégrant les besoins des trois pôles.
 - Une baisse des dotations aux amortissements.

La résolution n°9 concerne l'approbation du budget prévisionnel 2022-2023 tel qu'il vous a été présenté.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

| Résolution n°9 | Pour | Contre |
|--|------------|----------|
| Approbation du budget prévisionnel 2022-2023 | 7 586 voix | 887 voix |

Adoption des montants des redevances et des cotisations 2022-2023

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, le vote des redevances et des cotisations est une étape indispensable au bon fonctionnement de notre structure fédérale. Elles ont fait l'objet d'une réflexion globale et prospective permettant d'assurer le financement de la FDC16 dans le respect des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Le montant de la cotisation individuelle pour la prochaine saison de chasse correspondant au montant du timbre fédéral est identique à la saison passée.

La résolution n°10 concerne les montants des cotisations individuelles : annuelle (74 €), temporaire 9 jours (37 €) et temporaire 3 jours (18,50 €) pour la saison 2022-2023.

| Résolution n°10 | Pour | Contre |
|---|------------|------------|
| Adoption des montants de la cotisation individuelle 2022-2023 | 7 227 voix | 1 235 voix |

Le montant de l'adhésion simple correspondant à l'adhésion territoriale obligatoire permettant de disposer d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé reste inchangé à 240 €.

La résolution n°11 concerne l'adoption du barème de la contribution liée à l'adhésion simple obligatoire à 240 € par adhérent territorial pour la saison 2022-2023.

| Résolution n°11 | Pour | Contre |
|---|------------|------------|
| Adoption du barème de l'adhésion simple 2022-2023 | 7 186 voix | 1 368 voix |

Le contrat de services a fait l'objet d'une refonte en 2020-2021 afin de vous proposer des prestations répondant aux exigences du législateur en incluant de nouvelles propositions susceptibles de répondre à vos attentes. Les propositions tarifaires sont identiques à la saison passée.

La résolution n°12 concerne l'adoption des barèmes du contrat de services à hauteur d'une redevance forfaitaire incluant une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de chasse » de 150 € et d'une redevance proportionnelle à la superficie du territoire de 0,20 € par hectare pour la saison 2022-2023.

| Résolution n°12 | Pour | Contre |
|---|------------|------------|
| Adoption des barèmes du contrat de services 2022-2023 | 6 621 voix | 1 912 voix |

Les montants du timbre grand gibier pour la prochaine saison de chasse restent inchangés.

La résolution n°13 concerne l'adoption des montants du timbre grand gibier : annuel (15 €), temporaire 9 jours (7,50 €) et temporaire 3 jours (3,75 €) pour la saison 2022-2023.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

| Résolution n°13 | Pour | Contre |
|--|------------|----------|
| Adoption des montants du timbre grand gibier 2022-2023 | 7 699 voix | 932 voix |

Le montant des dispositifs de marquage daim et grands cervidés pour la prochaine saison de chasse restent inchangés.

Le chevreuil passe à 21 € et les sangliers ≥ 20 kg à 23 € pour équilibrer la section analytique « dégâts grand gibier ». Les sangliers < 20 kg restent gratuits. Pour la saison prochaine, les cartons de prélèvement papier n'existeront plus, cette partie faisant doublon avec la saisie dématérialisée sur Retriever ou via Applichasse.

La résolution n°14 concerne les montants des dispositifs de marquage daim à 0 €, chevreuil à 21 €, cerf mâle à 110 €, BDF (biche, daguet et faon) à 70 €, sanglier ≥ 20 kg à 23 € et < 20 kg à 0 € pour la saison 2022-2023.

| Résolution n°14 | Pour | Contre |
|--|------------|------------|
| Adoption des montants des dispositifs de marquage daim, chevreuil, grands cervidés et sanglier 2022-2023 | 6 174 voix | 2 403 voix |

Le Conseil d'Administration a décidé, compte tenu du contexte difficile lié à la crise sanitaire et des négociations en cours au plus haut sommet de l'état pour réformer le système d'indemnisation des dégâts de grand gibier (prise en charge financière de la gestion administrative et la prévention des dégâts...), de suspendre pour les campagnes cynégétiques 2021-2022 et 2022-2023 l'application de la contribution territoriale majorée pour les SUC en alerte dont les dégâts sont récurrents et n'ayant pas mis en place les 3 critères obligatoires correspondant à la « taxe à l'hectare » à 1 €.

Consciente des difficultés financières rencontrées par de nombreux territoires (non organisation de manifestations, de repas...), et en attendant une évolution positive du système d'indemnisation des dégâts de grand gibier, la FDC16 a voté un moratoire sur la contribution territoriale majorée à 1 € par hectare.

La contribution territoriale majorée sera proposée à 0 € pour la saison prochaine. La contribution territoriale de base à 15 € par territoire reste quant à elle applicable.

La résolution n°15 concerne l'adoption des montants de la contribution territoriale de base à 15 € pour tous les territoires charentais et la contribution territoriale majorée à 0 € par hectare pour la saison 2022-2023.

| Résolution n°15 | Pour | Contre |
|---|------------|------------|
| Adoption des montants de la contribution territoriale 2022-2023 | 7 078 voix | 1 585 voix |

Avant de clôturer cette partie financière, je tiens à remercier tout particulièrement Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation. Je remercie également Monsieur Didier RAMMELAERE, notre Commissaire aux Comptes qui a certifié nos comptes sans réserve.

Un grand merci également à notre Comptable, Carine DEMARLY pour la tenue de notre comptabilité d'engagement et notre Directeur, Cyril MOREAU pour son aide dans la préparation et la rédaction des supports présentés.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis à Madame la Préfète.

Intervention des personnalités

Intervenant : Matthieu LABROUSSE

Fonction : Conseiller délégué à l'eau, aux continuités écologiques, à la chasse et à la pêche au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

Intervenant : Christian DANIAU

Fonction : Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente

Intervenant : Jean Michel BOLVIN

Fonction : Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Charente

Remise des médailles

Intervenant : Bruno MEUNIER et les élus fédéraux

Fonction : Conseil d'Administration de la FDC16

Comme chaque année, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs territoires, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder avec mes collègues administrateurs à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir rejoindre l'administrateur à l'estrade pour la remise de votre médaille. Cette année, nous avons décidé d'honorer nos récipiendaires en leur remettant également un diplôme d'honneur et le livre de notre président Willy SCHRAEN, « un chasseur en campagne ».

Je demanderai également à Renaud JOUBERT, notre photographe professionnel de bien vouloir immortaliser ce moment, témoin de l'implication de tous ces chasseurs à la chasse :

- Monsieur Franck MOUFFLET remet une médaille de bronze à Monsieur Jean-Pierre GUERRY, Président de la société de chasse de SAINT SIMEUX.
- Monsieur Claude PINEL remet une médaille de bronze à Monsieur Jean-Claude TARDIEUX, Vice-Président de la société de chasse de CHAMPNIERS.
- Monsieur Bruno MEUNIER remet une médaille de bronze à Monsieur Jean-Louis VILLEGGER, Trésorier de la société de chasse de VILLEJOURBERT.
- Monsieur Pascal LAMAZIERE remet une médaille d'argent à Monsieur Gabriel PATRIER, âgé de 94 ans et toujours membre actif du réseau cynégétique charentais.
- Monsieur Joël BOUTENEGRE remet une médaille d'argent à Monsieur Christian VIGNAUD, Président de la société de chasse de CHERVES RICHEMONT.

Vous êtes les forces vives du monde de la chasse. C'est votre dévouement sans faille qui est récompensé aujourd'hui. Je sais que vous faites partie de cette grande famille de bénévoles, et que vous ne comptez pas votre temps au service de votre passion.

En l'honneur de tous les récipiendaires, écoutons les honneurs interprétés par les Trompes de Chambord. Je pense que nous pouvons tous, au nom de la chasse charentaise, les applaudir très chaleureusement. Merci pour eux.

Discours de clôture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Après cette soirée dense de par son contenu mais surtout riche d'informations pour vous, les responsables de territoires de chasse mais aussi pour vous les partenaires de la Fédération, je ne peux pas conclure cette assemblée générale sans aborder un dernier sujet qui me tient particulièrement à cœur dans le contexte troublé dans lequel nous vivons.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Vous avez tous entendu parler, enfin je l'espère, de cette pétition au Sénat que notre Président national, Willy SCHRAEN a lancé le 15 février 2022 pour la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales.

Nous avons atteint la barre des 64 000 signatures : aidez-nous à atteindre les 100 000 avant le 15 août 2022 pour demander :

- Qu'une enquête parlementaire soit diligentée pour faire la lumière sur le fonctionnement de ces associations agissant ouvertement contre des activités légales.
- Un contrôle renforcé sur les associations conduisant des actions d'entrave, de violence, d'intrusion et de dégradation au nom de la cause animale en termes de régularité des dons au sens du livre des procédures fiscales soit fait.
- La refonte du régime des dons et des donations ainsi que de l'action en justice des associations qui ne bénéficient pas d'un agrément administratif pour leur activité.

A l'heure où cette nouvelle attaque est lancée par ces extrémistes et vise une fois de plus à inciter le public à prendre fait et cause contre le monde cynégétique, il est important pour chaque chasseur de signer cette pétition. Voici une petite vidéo qui vous explique comment procéder.

Cette assemblée générale 2022 arrive à son terme. Merci encore pour votre attention et votre patience. Merci à l'équipe de la régie, merci encore à toute l'équipe fédérale.

Je voudrais vous dire que la chasse est constituée d'un ensemble indivisible, et je vous demande à toutes et à tous, la plus grande solidarité. Il n'y a pas de contre-sens ou de concurrence entre différentes pratiques de chasse et entre différents modes de chasse.

Bien évidemment, il n'y aurait rien de pire si des divisions internes au monde de la chasse existaient ou perduraient. En introduisant le concept de « chasse régulation » et de « chasse loisir », notre Ministre de tutelle a savamment orchestré cette entreprise de démolition et de division dans nos rangs.

Soyons très vigilants sur ces points, et soyons surtout solidaires. La chasse est une passion, la chasse est un art de vivre, la chasse est une culture, la chasse est dans notre ADN et elle contribue à notre identité. Faisons tout pour faire partager ces émotions autour de nous surtout aux non chasseurs, il en va de notre crédibilité et de notre avenir.

Enfin, soyons fiers d'être chasseurs. Devenons tous demain des ambassadeurs de cette passion qui nous anime, devenons tous demain des militants pour défendre notre culture rurale. Avant de vous laisser rejoindre les bureaux de vote, je tenais à vous dire : vive la chasse charentaise...

Merci à toutes et à tous.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Puymoyen, le 16 juin 2022.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER